

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 9

3 janvier 2012

SOMMAIRE

ANO SPF S.A.	410	KBR S.A.	411
Arelsa SPF S.A.	390	Kerdi S.A.	409
BRE/Europe 6Q S.à r.l.	387	Kerten Investments S.à r.l.	412
Capilla Investissement S.A.	390	Konkurs S.à r.l.	411
Chrysalis Investment S.A.	387	KPI Investment Property 50 S.à r.l.	412
Codic Luxembourg S.A.	413	KPI Investment Property 51 S.à r.l.	413
Dak Immo S.A.	429	KPI Investment Property 52 S.à r.l.	413
Eleven Bladdernut S.à r.l.	412	KPI Investment Property 53 S.à r.l.	413
Family Lab International S.A.	408	KPI Investment Property 54 S.à r.l.	428
FP-EFR S.à r.l.	424	KPI Retail Property 28 S.à.r.l.	429
Globavia S.A.	386	KPI Retail Property 30 S.à.r.l.	429
GT Advanced Technologies Luxembourg S.à r.l.	428	KPI Retail Property 31 S.à.r.l.	430
Hecton S.A.	386	KPI Retail Property 32 S.à.r.l.	430
Hippo Holding S.à r.l.	432	L'Aquila Soparfi Sarl	431
Icon 2 S.à r.l.	406	LBC Vesta Holdings S.à r.l.	409
IKB Deutsche Industriebank	388	Léa Kappweiler Gestion Immobilière	431
Index Luxembourg S.A., SPF	388	Les Saveurs d'Antan S.A.	432
Industrial Securities Nanterre S.à r.l.	386	LIB Holdings S.A.	423
Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l.	389	LIP Holding S.à r.l.	432
Innovat S.à r.l.	389	Liscartan Investments S.à r.l.	431
Inter-Garage S.à.r.l.	389	L.M.I. Reconstruction Luxembourg	430
International Development Fund Holding S.A.	405	Logamo S.A.	411
INVISTA Technologies S.à.r.l.	428	Luxembourg Hydro Power	396
IPF Holding	408	Luxnova S.A.	432
Isoflam S.à.r.l.	430	Luxnova S.A.	389
ITS, International Trading und Services, S.à r.l.	405	Metacom S.à r.l.	423
IT TOP Sarl	409	OT Luxembourg 0 S.à r.l.	396
Joclo Invest S.A.	409	Passion Beauté	386
Kauri Cab Preco S.à r.l.	411	Route 66 Properties S.A.	390
		Sydney Ventures S.A.	414
		Trenton Luxembourg S.à r.l.	414
		Waterslim Holding S.à r.l.	410

Globavia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 74.635.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique en date du 18 novembre 2011:

1. que la démission de Mme Marjoleine Van Oort en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 23 février 2011;
2. que Mme Monica Tiuba, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommée nouvelle administrateur avec effet au 23 février 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163910/14.

(110189979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Industrial Securities Nanterre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 103.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163954/10.

(110189924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Hecton S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 156.535.

—
EXTRAIT

En date du 28 novembre 2011, l'actionnaire unique a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Ivo Hemelraad, en tant qu'Administrateur A de la Société, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Wojciech Roman Pawlowski, résidant au 36A/4 Dworcowa à 64-410 Sierakow, Pologne, est élu nouvel Administrateur A de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163916/15.

(110190086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Passion Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5713 Aspelt, 12, Op der Sank.
R.C.S. Luxembourg B 112.749.

L'an deux mil onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- Madame Christel FLENER, indépendante, née à Luxembourg, le 18 mars 1980, demeurant à L-5713 Aspelt, 12, op der Sank,

Laquelle comparante, a exposé au notaire:

Que la société à responsabilité limitée «PASSION BEAUTE», établie et ayant son siège à L-1747 Luxembourg, 30, op der Heed, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 577 du 20 mars 2006.

Qu'elle est inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.749.

Qu'elle a un capital de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «PASSION BEAUTE» aux termes des statuts de la société.

Ensuite la comparante a requis le notaire instrumentant d'acter sa résolution qui suit:

Résolution unique

L'associée unique, décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-5713 Aspelt, 12 op der Sank, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège de la société est établi à Aspelt.»

L'ordre du jour étant épuisé le présent procès verbal est clos.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 920.- €.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Flener, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51309. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 29 novembre 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011165843/39.

(110191589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

BRE/Europe 6Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.012.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 31 octobre 2011

En date du 31 octobre 2011, l'assemblée générale des actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management 5 S.A. de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2011;

- de nommer BRE/Management 6 S.A., une société anonyme, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.777, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

BRE/Europe 6Q S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011165215/20.

(110192220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Chrysalis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 88.616.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Claudio TOMASSINI, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Stefan SCHAECHTERLE, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brassezr, 1258 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

Fiduciaire de Luxembourg S.A., société anonyme, avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011165249/24.

(110191516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Index Luxembourg S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.740.

Aux actionnaires de la société

Par la présente la société COMMUNITY LINK SA vous présente sa démission en qualité d'Administrateur de votre société, INDEX LUXEMBOURG S.A., SPF et ce, avec effet immédiat.

Le 30 novembre 2011.

COMMUNITY LINK SA

Référence de publication: 2011163953/12.

(110190071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

IKB Deutsche Industriebank, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5368 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 22.658.

AUSZUG

- Aus den in der Aufsichtsratssitzung gefassten Beschlüssen der IKB Deutsche Industriebank AG vom 9. Oktober 2009 geht hervor:

* dass Herr Hans Jörg Schüttler, geboren am 22. Oktober 1955 in Titisee-Neustadt, Deutschland geschäftsmässig in Wilhelm Bötzkies Straße 1, D-40474 Düsseldorf, als Mitglied des Vorstands der IKB Deutsche Industriebank AG, mit Effekt vom 15. Oktober 2009, bis zum 31. Oktober 2013 ernannt wurde;

* dass Herr Dr. Michael Wiedmann, geboren am 3. Februar 1965 in Kirchheim/Teck, Deutschland, geschäftsmässig in Wilhelm Bötzkies Straße 1, D-40474 Düsseldorf, als Mitglied des Vorstands der IKB Deutsche Industriebank AG, mit Effekt vom 15. Oktober 2009, bis zum 29. Februar 2014 ernannt wurde.

- Aus dem Schreiben von Herrn Dr. Andreas Leimbach vom 22. Januar 2009 geht hervor, dass Herrn Dr. Andreas Leimbach sein Amt als Vorstandsmitglied der IKB Deutsche Industriebank AG mit Wirkung zum 31. Januar 2009 niederlegt.

- Aus dem Schreiben von Herrn Dr. Reinhard Grzesik an vom 3. Juli 2009 geht hervor, dass Herrn Dr. Reinhard Grzesik sein Amt als Vorstandsmitglied der IKB Deutsche Industriebank AG mit sofortiger Wirkung zum 3. Juli 2009 niederlegt.

- Aus den in der Vorstandssitzung gefassten Beschlüssen der IKB Deutsche Industriebank AG vom 27. September 2011 geht hervor, dass der Sitz des IKB Filiale Luxembourg von 12, Rue Erasme, L-1468 Luxembourg nach 22, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach verlegt wurde.

- Aus den schriftlichen Beschlüssen des Vorstands der IKB Deutsche Industriebank AG vom 12. August 2008 geht hervor, dass Herr Lutz Breidert, geboren am 11. Dezember 1952 in Frankfurt am Main, Deutschland, geschäftsmässig in 22, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, als Leiter der Filiale, mit Effekt vom 12. August 2008, auf unbegrenzte Dauer ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011165409/30.

(110191852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 103.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163955/10.

(110189928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Innovat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 35, rue de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 98.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163956/10.

(110190058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Inter-Garage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 70A, rue de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 114.747.

AGE _ Changement gérant_31/10/2011

Suite à une assemblée générale extraordinaire, signée par les détenteurs de parts sociales en date du 31 octobre 2011 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le changement de gérant technique de la société INTER-GARAGE SARL comme suit:

M. FREITAS DA SILVA BRUNO MIGUEL, employé, demeurant à L-2155 Luxembourg, 87 Muehlenweg est remplacé en date de la présente assemblée de son poste de gérant technique par M. LOUREIRO PEREIRA JORGE, salarié, né le 08 mars 1972 à Esch / Alzette, demeurant à L-3385 Noertzange, 2, Wisestrooss

Fait à Pontpierre le 31 octobre 2011.

Référence de publication: 2011163957/15.

(110189761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Luxnova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 103.798.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 30 novembre 2011, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire M. Torben MADSEN et M. Gilles WECKER comme administrateurs au conseil d'administration de la société;

2. De réélire Håkan GERSHAGEN, demeurant au 87 Rue de l'Eglise, B-1150 Bruxelles, Belgique, comme administrateur au conseil d'administration de la société;

3. De réélire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 30th, 2011, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Torben MADSEN and Mr. Gilles WECKER as directors of the board for the company;

2. To re-elect Mr. Håkan GERSHAGEN, residing at 87 Rue de l'Eglise, B-1150 Bruxelles, Belgium, as director of the board for the company;

3. To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company.

Référence de publication: 2011163992/19.

(110190121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Route 66 Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.442.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée
générale extraordinaire le 09.11.2011*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 09.11.2011, que les actionnaires ont:

- décidé de révoquer Monsieur Philippe BOSSICARD de son poste de Commissaire aux comptes, et ce, avec effet immédiat,

- décidé de nommer au poste de Commissaire aux comptes, Madame Barbara HAJDUK, née le 3 mars 1982 à Opole (Pologne), domiciliée au 4, rue Josy Printz, L-5841 HESPERANGE jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011164296/18.

(110190427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Arelsa SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.127.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 2 Décembre 2011

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Mademoiselle Candice De Boni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en sa qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration,

- Madame Laetitia Antoine, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en sa qualité d'Administrateur;

- Monsieur Christoph Kossmann, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en sa qualité d'Administrateur

Jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire le mandat de FIN-CONTROLE S.A., ayant son Siège Social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 en sa qualité de Commissaire aux Comptes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Décembre 2011.

Référence de publication: 2011165173/21.

(110191604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Capilla Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 164.905.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Rania DALLOUL, demeurant à Maxoud Shaw, Villa H-30, 394 Emirates Hills 3rd, P.O. Box 500317, Dubaï, Emirats Arabes Unis,

ici représentée par Monsieur William Jean-Baptiste, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "CAPILLA INVESTISSEMENT S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences leur gestion et leur mise en valeur.

Elle pourra procéder à l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3.100.000,- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 7. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

- a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
- b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
- c) tous frais courus ou à payer;
- d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;
- e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et
- f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société ("Avoirs Nets") représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

- a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.
- b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre III. Administration

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 11. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs dont celle de l'administrateur délégué s'il en est, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée

peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 15. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille Euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparant pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, né à Pétange (Luxembourg), le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

- Madame Elise LETHUILLIER, directeur adjoint, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

- Monsieur Marc AMBROISIEN, Vice Président du Comité Exécutif, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, Président du Conseil d'Administration.

4.- Est nommée commissaire aux comptes:

HRT Révision S.A., ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: William Jean-Baptiste, Gérard Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52639. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163128/312.

(110189532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Luxembourg Hydro Power, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 156.923.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011163991/12.

(110189722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

OT Luxembourg 0 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 164.847.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Advent OT (Luxembourg) S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B162884,

here represented by Mrs. Linda Harroch, maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on November 2011.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "OT Luxembourg 0 S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been subscribed by "Advent OT (Luxembourg) S.à r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Ms. Maïke KIESELBACH, director, born on 26 February 1973, in Worms, Germany, residing at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Advent OT (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162884,

ici représentée par Madame Linda Harroch, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le novembre 2011.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «OT Luxembourg 0 S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts -notamment l'article 13.4 -et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité

ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune (les «Parts Sociales»); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois,

par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

«Advent OT (Luxembourg) S.à r.l.», prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
 - Mademoiselle Maike KIESELBACH, gérante de sociétés, née le 26 February 1973, à Worms, Allemagne, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et
 - Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15461. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011161847/485.

(110188027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

ITS, International Trading und Services, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 63.097.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 17 novembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- société à responsabilité limitée INTERNATIONAL TRADING UND SERVICES, en abrégé I.T.S. Sàrl dont le siège social à L-1931 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté, a été dénoncé en date du 25 février 2005, (N° R.C.S. B 63.097).

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011163960/15.

(110190035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

International Development Fund Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.114.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011163959/11.

(110190334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Icon 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.600.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.611.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of the month of November.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, on behalf of ICON 1 S.A., a société anonyme having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 159.612, by virtue of a proxy hereto attached, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ICON 2 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg of 18 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 1st June 2011 number 1175, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 159.611. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 22 September 2011, published in the Mémorial of 10th November 2011 number 2742.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all sixty-two million six hundred thousand (62,600,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the items of the following agenda.
2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda:

(A) Amendment of the accounting year of the Company to commence on 1st February of each year and to terminate on the 31st January of the following year; the current financial year which has started on 18th March 2011 shall terminate on 31st January 2012.

(B) Consequential amendment of the last indent of article 10 and article 11 of the Articles.

After having considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the financial year of the Company to commence on each year on 1st February and to end the following year on 31st January.

The Sole Shareholder resolved that the current financial year which has started on 18th March 2011 shall terminate on 31st January 2012.

Second resolution

As a result of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the last indent of article 10 of the Articles so as to read as follows:

"In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Tuesday of the month of July at 11:00 (Luxembourg time) of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day."

As a result of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 11 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st February of each year and ends on the last day of the month of January of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st January 2012."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at € 1,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en sa capacité de mandataire pour le compte de ICON 1 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 29, avenue Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.612, en vertu de la procuration ci-annexée, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») d'ICON 2 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, constituée suivant acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1175 du 1^{er} juin 2011, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.611. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en date du 22 septembre 2011 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2742 du 10 novembre 2011.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient l'ensemble des soixante deux millions six cent mille (62.600.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour:

(A) Changement de l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante; l'année sociale en cours qui a commencé le 18 mars 2011 se terminera le 31 janvier 2012.

(B) Modification subséquente du dernier alinéa de l'article 10 et de l'article 11 des Statuts.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

L'Associé Unique a décidé que l'année sociale en cours qui a commencé le 18 mars 2011 se terminera le 31 janvier 2012.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Associé Unique a décidé de modifier le dernier alinéa de l'article 10 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Dans le cas ou, et pour aussi longtemps que la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le premier mardi du mois de juillet à 11:00 (heure de Luxembourg) de chaque année. Si un tel jour n'est pas un jour ouvré, l'assemblée aura lieu le jour ouvré suivant.»

En conséquence de la première résolution, l'associé unique a décidé de modifier l'article 11 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} février de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de janvier de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social, lequel débute à la date de la création de la Société et cesse le 31 janvier 2012.»

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à € 1.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, à la date susmentionnée.

Après avoir lu les présentes, la partie comparante signe avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Filali, A. Bramao, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 novembre 2011. Relation: EAC/2011/16023. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163944/109.

(110190114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

IPF Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 150.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163961/10.

(110189958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Family Lab International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.265.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2011: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary and Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Pour Family Lab International S.A.

Référence de publication: 2011165335/32.

(110191886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Kerdi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 110.001.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011163972/16.

(110190170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

IT TOP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163962/10.

(110189930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Joclo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.860.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOCLO INVEST S.A.

Référence de publication: 2011163964/10.

(110190133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

LBC Vesta Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.611.

AUSZUG

Laut dem Gesellschafterbeschluss vom 08. November 2011 ist Herr Christophe Mathieu, geboren am 18.01.1978 in Verviers, Belgien mit Wirkung ab dem 07. November 2011, 12:00 Uhr nicht mehr Geschäftsführer der Gesellschaft.

Laut dem Gesellschafterbeschluss vom 08. November 2011 ist Herr Norbert Porcsin, geboren am 14.01.1981 in Budapest, Ungarn, Berufsadresse, 2, avenue Charles de Gaulle, Gebäude C, Mezzanine floor, L-1653 Luxembourg, Luxembourg, mit Wirkung ab dem 09. November 2011 zum Kategorie B Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbegrenzte Dauer mit unbeschränkter Einzelvertretungsmacht bestellt worden.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich dementsprechend mit Wirkung vom 09. November 2011 wie folgt zusammen:

Rodolpho Amboss

Robert Shaw

Simon Parr Mackintosh und

Norbert Porcsin.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. November 2011.

LBC Vesta Holdings Luxco Sàrl

Norbert Porcsin

Kategorie B Geschäftsführer

Référence de publication: 2011165094/26.

(110190598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Waterslim Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.810.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales en date du 14 novembre 2011 que les associés sont dorénavant les suivants:

- Libra Sàrl, avec siège social au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, détenant 250 parts sociales de catégorie A;
- Colinium Sàrl, avec siège social au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, détenant 6.875 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Patrick FAURE, résidant au 18 Quai de Béthune, F-75004 Paris, France, détenant 1.250 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Claude SOMAJINI, résidant au 34 chemin du Collet de l'Hubac, F-06800 Cagnes sur Mer, France, détenant 3.125 parts sociales de catégorie B;
- Monsieur Florent CHOLLET, résidant au 13 avenue Foch, F-75116 Paris, France, détenant 250 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Franck LANGLAIS, résidant au 1098 route du Pont de Clans, F-06400 Clans, France, détenant 125 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Louis-Marie CHOLLET, résidant au 16 strada Cerbaia, I-50028 Tavarnelle, Italie, détenant 250 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Benjamin CHOLLET, résidant au 50 rue Saint Didier, F-75116 Paris, France, détenant 250 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Albert MATTHEW, résidant au 5bis villa Peirera, boulevard de Suisse, MC-9800 Monaco, détenant 125 parts sociales de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011165733/31.

(110191574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

ANO SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.858.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le mardi 15 novembre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 15 novembre 2011 que:

1) L'Assemblée a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

La société SOFIDEC S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en sa qualité de commissaire.

2) L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de commissaire, en remplacement du commissaire démissionnaire la personne suivante:

La société anonyme THE CLOVER, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le n° B 149293 établie et ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Le nouveau commissaire termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour extrait conforme
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011165166/23.

(110191930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Logamo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 77.874.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
E. Faber
Administrateur délégué

Référence de publication: 2011163999/12.

(110189950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Konkurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.637.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission, avec effet immédiat, en tant que Gérant de la société KONKUR S.A.R.L.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011163966/11.

(110189735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Kauri Cab Preco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163969/10.

(110189741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

KBR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.973.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163970/10.

(110190039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Kerten Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.225.366,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.704.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
extraordinaire de la société tenue à Luxembourg en date du 28 novembre 2011*

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Philippe CHAN, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2011.

2. L'assemblée décide de nommer Monsieur Aidan FOLEY, administrateur-délégué, né à Port Lairge/Waterford (Irlande) le 8 décembre 1976, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163973/16.

(110190073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

KPI Investment Property 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.902.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163975/10.

(110190202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Eleven Bladdernut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.213.

—
En date du 1^{er} décembre 2011, l'associé a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Yannick Poos, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

- acceptation de la démission de Franck Doineau ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

- nomination de Thomas Schmuckli, ayant son adresse professionnelle au 4, Kalandergasse, 8070 Zurich, Suisse, au mandat de gérant, avec effet au immédiat et pour une durée indéterminée.

- nomination de Mario Seris, ayant son adresse professionnelle au 11, Waldmeisterweg, 8057 Zurich, Suisse, au mandat de gérant, avec effet au immédiat et pour une durée indéterminée.

- nomination de Stéphane Bourg, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au immédiat et pour une durée indéterminée.

- nomination de Raymond Melchers, ayant son adresse professionnelle au 20, rue Pierre Thines, L-2614 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au immédiat et pour une durée indéterminée.

En date du 1^{er} décembre 2011, l'associé Alter Domus (Belgium) Sprl, avec siège social au 43, rue Père Eudore Devroye, 1040 Bruxelles, Belgique, a cédé la totalité de ses 12,500 parts sociales à Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

En conséquence, Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., précité, devient associé unique avec 12,500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011165302/28.

(110191989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

KPI Investment Property 51 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163976/10.

(110190203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

KPI Investment Property 52 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163977/10.

(110190204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

KPI Investment Property 53 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163978/10.

(110190205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Codic Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 58.352.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue à Luxembourg en date du 21 septembre 2011 que:

- Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés pour une période de 3 ans, c'est à dire jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014:

* Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), demeurant au 87/A, rue Colonel Montegnien, 1332 Rixensart (Belgique);

* Madame Sophie Goblet, née le 28 mars 1964 à Schaerbeek (Belgique), demeurant au 108, avenue Franklin Roosevelt, 1050 Bruxelles (Belgique);

* Monsieur Raffaele Guiducci, né le 25 octobre 1960 à Lobbès (Italie), demeurant au 11, rue de la Plagne, 6142 Fontaine-L'Evêque (Belgique).

- Le mandat du réviseur d'entreprises agréé de Deloitte S.A., une société anonyme ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895 a été renouvelé pour une période de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011165257/24.

(110191560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Sydney Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 108.262.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2011: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusq u'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary and Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Pour Sydney Ventures S.A.

Référence de publication: 2011165668/32.

(110191887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Trenton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.892.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of November,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

United Technologies Corporation, a corporation incorporated under the laws of Delaware, United States of America, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 0334827,

represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of Incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "Trenton Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed Capital. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand shares (20,000), with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and

majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”. “Category B Managers” must be Luxembourg residents.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. The Managers need not to be Shareholders. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders’ meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Category A Managers may be represented by another Category A Manager only. Category B Managers may be represented by another Category B Manager only.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager’s or officer’s interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single partner, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by share-

holders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Monday of April at 10:00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of December in every year and ends on the last day of November.

Art. 21. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital
United Technologies Corporation, mentioned above	20,000	USD 20,000
Total:	20,000	USD 20,000

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (1.000.-EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 30 November 2011.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at seven (7) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

a. Category A Managers

- Mr. Christian Idczak, born in Paris, France, on 26 August 1963, with professional address at 64, chemin des Alluets, 78240 Chambourcy, France;
- Mr. Kurt A. Percy, born in Connecticut, United-States of America, on 5 Avril 1971, with professional address at One Financial Plaza, Hartford, CT 06101, United States of America;
- Mr. Evan Francis Smith, born in New-York, United-States of America, on 21 January 1956, with professional address at 29, chemin de la Cote du Moulin, 78620 L'Etang la Ville, France, and
- Mr. Christopher Witzky, born in New-York, United-States of America, on 17 May 1957, with professional address at 54, Sachem Drive Glastonbury, CT 06033 United States of America.

b. Category B Managers

- Mr. Johannes Laurens de Zwart, born in 's-Gravenhage, the Netherlands, on 19 June 1967 with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Mr. Robert van 't Hoeft, born in Schiedam, the Netherlands, on 13 January 1958 with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- Mr. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, born in 's-Gravenhage, the Netherlands, on 26 August 1970 with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Resolved to appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. B 65.477, as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for an unlimited period.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

United Technologies Corporation, une société constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 0334827,

représentée par M. Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les associés et par tout ceux qui deviendront détenteurs des parts sociales créées par après une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination «Trenton Luxembourg S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé de deux membres au moins dénommés "Gérant de Catégorie A" et Gérant de Catégorie B". Les Gérants de Catégorie B doivent être résidents luxembourgeois.

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, et la durée de leur mandat. Les Gérants n'ont pas besoin d'être des associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président. Si le président est dans l'impossibilité d'être présent, sa place sera prise après élection parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoqués par le président, le secrétaire ou par deux Gérants.

Le Conseil de Gérance peut délibérer valablement sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés. Le Conseil de Gérance ne délibérera valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée, en ce inclus au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix incluant au moins le vote favorable d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En cas de partage des voix, le président dispose d'une voix prépondérante.

Les Gérants de Catégorie A ne peuvent représenter que les autres Gérants de Catégorie A. Les Gérants de Catégorie B ne peuvent représenter que les autres Gérants de Catégorie B.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier lundi d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de décembre et finit le dernier jour de novembre de chaque année.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23 Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante a souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
United Technologies Corporation, mentionnée ci-dessus	20.000	USD 20.000
Total:	20.000	USD 20.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000.-EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 30 novembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à sept (7) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- *Gérants de Catégorie A*

- M. Christian Idczak, né à Paris, France, le 26 août 1963, ayant son adresse professionnelle au 64, chemin des Alluets, 78240 Chambourcy, France;

- M. Kurt A. Percy, né au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 5 avril 1971, ayant son adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford, CT 06101, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Evan Francis Smith, né à New-York, Etats-Unis d'Amérique, le 21 janvier 1956, ayant son adresse professionnelle au 29, chemin de la Côte du Moulin, 78620 L'Etang la Ville, France; et

- M. Christopher Witzky, né New-York, Etats-Unis d'Amérique, le 17 mai 1957, ayant son adresse professionnelle au 54, Sachem Drive Glastonbury, CT 06033 Etats-Unis d'Amérique.

- *Gérants de Catégorie B*

- M. Johannes Laurens de Zwart, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 19 juin 1967 ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Robert van 't Hoeft, né à Schiedam, Pays-Bas, le 13 janvier 1958 ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 26 août 1970 ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L 1855 Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3) Nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. B 65.477, comme réviseur d'entreprises de la Société pour une période indéterminée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51465. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 novembre

Référence de publication: 2011162958/459.

(110189141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

LIB Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 51.507.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de l'Actionnaire de la société, tenue le 9 septembre 2011, au siège social que:

1. L'actionnaire a accepté la reconduction du mandat du commissaire aux comptes IAS CONSULTING LIMITED à compter du 9 septembre 2011 jusqu'au 15 septembre 2017.

Pour Lib Holdings S.A.

Alma Thomas

Administrateur unique

Référence de publication: 2011163996/15.

(110190129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Metacom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 24, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 25.738.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU

1. Monsieur Jean-Claude Ferdinand Jacques Eugène Auguste SCHMITZ, administrateur de société, né à Luxembourg le 7 août 1947, demeurant à L-7340 Heisdorf, 51, rue de la Forêt Verte,

ici représenté par Monsieur Marco Antoine SCHAUS, gérant de société, né à Ettelbruck le 27 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-7505 Lintgen, 24 rue de Diekirch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré.

2. Madame Michèle Françoise Paule GEHREND, administrateur de société, née le 4 août 1951 à Luxembourg, demeurant à L-7340 Heisdorf, 51, rue de la Forêt Verte,

ici représentée par Monsieur Marco Antoine SCHAUS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré.

Ci-après collectivement désignés comme les «Comparants».

Lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire des Comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels Comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «METACOM S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-8279 Mamer/Holzem, 24, route de Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25.738, constituée suivant acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, notaire alors de résidence à Ettelbruck, en date du 24 mars 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 178 du 18 juin 1987 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, notaire alors de résidence à Ettelbruck, en date du 17 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 28 du 18 janvier 1995.

- Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Marco Antoine SCHAUS, pré-qualifié (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Comparants, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. SCHAUS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 novembre 2011. Relation: MER/2011/2410. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164728/55.

(110190475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

FP-EFR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 553.029,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.145.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of October,

Before Maître Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of FP-EFR S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 163.145 (the "Company").

incorporated on 19 august 2011 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared,

FRANCISCO PARTNERS III (CAYMAN), L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman, Caymans Islands, registered with the registrar of partnership of Cayman Islands under number MC-51523, duly represented by its general partner Francisco artners GP III (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated and organised under the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, itself represented by its general partner Francisco Partners GP III Management (Cayman) Limited, a company limited by shares, incorporated and organised under the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requests the notary to act that the 1,250,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Increase of the share capital of the Company by the creation and the issuance by the Company of new shares;
- 2) Subscription, payment and issuance of the new shares of the Company by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company; and
- 3) Subsequent amendment of articles 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred and forty thousand five hundred and twenty-nine Euros (EUR 540,529.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to five hundred and fifty-three thousand and twenty-nine Euros (EUR 553,029.-) by the creation and issuance of fifty-four million and fifty-two thousand nine hundred (54,052,900) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "New Shares").

Second resolution

It is resolved to accept that the above mentioned increase of share capital be fully subscribed and fully paid up through a contribution in kind of a receivable that the Sole Shareholder owns against the Company for an amount of five hundred and forty thousand five hundred and twenty-nine Euros (EUR 540,529.-) (the "Receivable") by the Sole Shareholder (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder through its proxy holder declared to subscribe to the above increase of share capital of five hundred and forty thousand five hundred and twenty-nine Euros (EUR 540,529.-) by subscribing to the New Shares, the whole to be fully paid up by the Contribution.

Evaluation

The value of the Receivable is set at five hundred and forty thousand five hundred and twenty-nine Euros (EUR 540,529.-).

Such Receivable has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the Contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated hereabove, expressly declares that:

- (i) the Receivable is certain, valid and due;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Receivable;
- (iii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Receivable; and
- (vii) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under any applicable law have been or will be carried out in order for the Receivable to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' Intervention

Thereupon intervened Mr. Deep SHAH, Mr. Frédéric GARDEUR and Mr. Myriam SCUSSEL, acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr. Régis Galiotto, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Contribution Assets, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at five hundred and fifty-three thousand and twenty-nine Euros (EUR 553,029.-) divided into fifty-five million three hundred and two thousand nine hundred (55,302,900) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand Euros (2,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de FP-EFR S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.145 (la "Société").

constituée en date du 19 août 2011 suivant acte notarié de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu,

Francisco Partners III (Cayman), L.P., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman et immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC-51523, dûment représentée par son associé commandité Francisco Partners GP III (Cayman), L.P., une société en commandite simple constituée et organisée selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social chez M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, elle-même représentée par son associé commandité Francisco Partners GP III Management (Cayman) Limited, une société anonyme constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social chez M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l' "Associé Unique"),

ici représentée par M. Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que les 1.250.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission par la Société de nouvelles parts sociales;
- 2) Souscription, intervention et paiement des nouvelles parts sociales par un apport en nature de l'associé unique de la Société;
- 3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société en vue de refléter ce qui précède.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent quarante mille cinq cent vingt-neuf Euros (540.529 Euros) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (12.500 Euros) à cinq cent cinquante-trois mille vingt-neuf Euros (553.029 Euros) par la création et l'émission de cinquante-quatre million cinquante-deux mille neuf cents (54.052.900) parts sociales ayant une valeur nominale de un cent (0,01 Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

Seconde résolution

Il est décidé d'accepter que l'augmentation de capital susmentionnée soit entièrement souscrite et libérée par un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société d'un montant de cinq cent quarante mille cinq cent vingt-neuf Euros (540.529 Euros) (la "Créance") par l'Associé Unique (la "Contribution").

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de cinq cent quarante mille cinq cent vingt-neuf Euros (540.529 Euros) en souscrivant les Nouvelles Parts Sociales, l'entière étant entièrement libérée par la Contribution.

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à cinq cent quarante mille cinq cent vingt-neuf Euros (540.529 Euros).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire de tous les droits, titres et intérêts attachés à la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert de la Créance; et
- (vii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu des lois applicables sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus: M. Deep SHAH, M. Frédéric GARDEUR et Mme Myriam SCUSSEL, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté ici par M. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

“ Art. 5. Capital social. Le capital de la Société est fixé à cinq cent cinquante-trois mille vingt-neuf Euros (553.029 Euros), divisé en cinquante-cinq millions trois cent deux mille neuf cent (55.302.900) parts sociales ayant une valeur nominale de un Cent (0,01 Euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille Euros (2.000.- Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45657. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163896/196.

(110189753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

GT Advanced Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 164.807.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 30 septembre 2011:

que Lindbergh Acquisition Corp. a transféré 12.501 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à GT Advanced Technologies Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit de Hong Kong, immatriculée auprès du Hong Kong Companies Registry, sous le numéro 1371858, ayant son siège social au Level 28, Three Pacific Place, 1, Queen's Road East, Hong Kong.

Désormais, l'associé unique de la Société est donc le suivant:

- GT Advanced Technologies Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011165387/20.

(110192189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

KPI Investment Property 54 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.402.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163979/10.

(110190206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

INVISTA Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.952.550,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.098.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} décembre 2011 que le siège social de la Société a été transféré du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2011.

III/ Le siège social de KoSa Foreign Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100563, associé unique de la Société, a été transféré du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} décembre 2011.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2011165424/24.

(110191343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

KPI Retail Property 28 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163980/10.

(110190297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

KPI Retail Property 30 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163981/10.

(110190298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Dak Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 49.763.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le mardi 15 novembre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 15 novembre 2011 que:

1) L'Assemblée a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

La société SOFIDEC S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en sa qualité de commissaire.

2) L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de commissaire, en remplacement du commissaire démissionnaire la personne suivante:

La société anonyme THE CLOVER, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le n° B 149293 établie et ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Le nouveau commissaire termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour extrait conforme
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011165273/23.

(110191929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

KPI Retail Property 31 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163982/10.

(110190299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

KPI Retail Property 32 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163983/10.

(110190300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

L.M.I. Reconstruction Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 126.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011163984/11.

(110190336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Isoflam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 133.827.

*Assemblée générale extraordinaire
du 3 mai 2011*

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 3 mai 2011, la résolution suivante a été prise:

Première résolution

Monsieur Goncalves Soares Domingos, né le 11 mai 1972 à Esch-sur-Alzette, et demeurant à L-4150 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Industrie, accepte en tant que gérant de la société ISOFLAM S.à.r.l. et conformément à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales:

- la cession de 250 parts sociales signée le 1^{er} avril 2011, référence B133827/2011.04.01,GSO-GSD, cession depuis laquelle je suis propriétaire de 500 parts sociales dans le capital d'Isoflam Sàrl.

- la cession de 375 parts sociales signée le 2 mai 2011, référence B133827/2011.05.02,GSD-MCSR, cession par laquelle j'ai cédé 75% des parts sociales que je détenais dans le capital d'Isoflam Sàrl, soit 375 parts sociales, à Madame Maia Correia Sandra Raquel.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

En vertu des cessions de parts sociales du 1^{er} avril 2011 et du 2 mai 2011, dont les actes ont été soumis à délibération pour la présente assemblée et acceptées préalablement par le gérant de la société, conformément à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les membres présents constatent qu'à partir du 2 mai 2011 la répartition du capital social de la société Isoflam Sàrl est la suivante:

- Goncalves Soares Domingos, domicilié à L-4150 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Industrie, né le 11 mai 1972 à Esch-sur-Alzette	125 parts
- Maia Correia Sandra Raquel, domiciliée à L-4150 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Industrie, née le 6 septembre 1977 au Venezuela	375 parts
Total: cent parts	500 parts

GONCALVES SOARES DOMINGOS / MAIA CORREIA SANDRA RAQUEL

Les Associés

Le bureau

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2011164272/35.

(110190374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Léa Kappweiler Gestion Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1363 Howald, 3B, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 148.060.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163985/9.

(110189987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

L'Aquila Soparfi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.521.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163986/9.

(110189856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Liscartan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.938.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163990/11.

(110189971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Hippo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.570.800,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.461.

—
Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 6 octobre 2011 que:

A. Monsieur Jaap BUMA, de nationalité néerlandaise et titulaire de la carte nationale d'identité no. BX0B3D7J1 et résidant à Wassenaarseweg 57, 2596 CL, Den Haag, Pays-Bas,

a cédé:

- 112.000 (cent douze mille) parts sociales qu'il détenait dans la société HIPPO HOLDING S.à r.l. à

la société PARTNERS & PARTNERS S.A r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et au capital de USD 25.000,- ayant son siège social à 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B.162.834,

B. Monsieur Niels BAKKER, de nationalité néerlandaise et titulaire de la carte nationale d'identité no. BN37B7F58 et résidant au 23B, Arts Building, 36-40 Robinson Road, Central, Hong Kong,

a cédé:

- 120.000 (cent vingt mille) parts sociales qu'il détenait dans la société HIPPO HOLDING S.à r.l. à

la société PARTNERS & PARTNERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et au capital de USD 25.000,- ayant son siège social à 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B,162.834,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165396/25.

(110191820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Luxnova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 103.798.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.11.11.

Référence de publication: 2011163993/10.

(110190122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Les Saveurs d'Antan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Bockholtz, 1A, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 150.559.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163995/10.

(110189726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

LIP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 137.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163998/10.

(110190219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.
